

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 582 Subventions (1.500 euros) à deux associations du 9e dans le cadre de l'action culturelle locale.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations Chœur François Vercken et Paris Artistes ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 9e arrondissement, à l'association Chœur François Vercken, 17 rue de Rochechouart Conservatoire municipal du 9e (9e), au titre de ses activités en 2018. Simpa 18262 ; 2018-07103

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 9e arrondissement, à l'association Paris Artistes, 30 rue du Faubourg Poissonnière (10e), au titre de ses activités 2018. Simpa 180570 ; 2018-07497

Article 3 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 1.500 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 à la rubrique 3112, chapitre 65, nature 65748.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO